



Voiture occasion problèmes mécanique

Par **gabsi5**, le **26/03/2010 à 09:45**

Bonjour, j'ai acheté une voiture chez un négociant la voiture est importée de Suisse sur la carte grise est marqué que la voiture est défectueuse retirée de la circulation mais il a réussi à la passer au CT en France (j'ai obtenu une copie de la carte grise suisse qu'après deux mois de l'achat pour faire ma carte grise française) et aujourd'hui la voiture a plusieurs problèmes (consommation énorme de liquide de refroidissement (15l depuis l'achat de la voiture) voyant moteur s'allume plusieurs fois et le plus dangereux réservoir essence non étanche ou percé car en faisant le plein il y a de l'essence qui coule mais malgré plusieurs appels et une lettre RA le vendeur ne réagit pas et moi je roule encore avec cette voiture car je dois aller au travail avec et amener ma fille à la crèche j'ai porté plainte auprès du juge de proximité dans un premier temps pour refus de me donner la carte grise que j'ai reçue après deux mois d'attente (mais l'audience est fixée pour le 12/05/2010) et une autre plainte au procureur de la République pour escroquerie. Alors mes questions :
1/ est-ce que pour l'audience de 12/05/2010 je peux demander au juge de changer ma demande et d'annuler la vente ?
2/ est-ce que j'ai le droit d'utiliser la voiture pendant cette période (avant l'audience) sachant que c'est la seule voiture que j'ai possédée ?
3/ est-ce que le fait d'avoir la mention voiture défectueuse et retirée de la circulation en Suisse, le vendeur qui est dans le gâchis peut vendre la voiture ?
4/ est-ce que je peux attaquer aussi le centre de contrôle technique qui a fait passer le contrôle et donner son visa (sachant que le garagiste fait souvent ses contrôles dans ce centre qui se trouve à 50 km du garage).
Merci d'avance pour vos réponses